

Gazette de la Chambre



Lettre d'information de la Chambre Arbitrale Maritime de Paris

Comité éditorial : Philippe Delebecque - Claude Goussot - Jean-Yves Thomas - Michel Leparquier

Editeur : Philippe Delebecque

3 numéros par an

Numéro 31- Printemps 2013



" Nulla regula sine exceptione "

Gaz Naturel Liquéfié (GNL)

Gabriel Touchard - Juriste d'entreprise - GDF Suez

Arbitre maritime

(L'auteur précise que ses propos sont strictement personnels et n'engagent que lui)

Le gaz naturel est une belle source d'énergie. Ses réserves mondiales se comptent probablement en centaines d'années. Il est relativement propre, en ce que sa consommation ne rejette que peu de particules toxiques ou polluantes. Elle rejette en outre substantiellement moins de CO₂ que le charbon et le pétrole.

Le gaz naturel apparaît donc comme l'énergie la plus adaptée pour permettre la transition nécessaire, sur les 30 ans à venir, vers une production énergétique (d'électricité essentiellement) dite "renouvelable" (production d'énergie éolienne, hydraulique (fluviale et marine), solaire, géothermique et autres) qui sera couplée à des réseaux électriques intelligents tendant à adapter au mieux et à chaque instant, sur une très grande échelle, la consommation d'énergie avec sa production.

Le gaz naturel a donc très probablement un bel avenir devant lui. Et, au sein de cette belle source d'énergie qu'est le gaz naturel, se trouve le Gaz Naturel Liquéfié (GNL). Ce GNL n'est rien d'autre que du gaz naturel sous une forme refroidie (- 163° environ) qui le rend liquide. Cette liquéfaction du GNL permet une réduction de volume de 600 fois environ. Le GNL est donc parfaitement propice au transport et au stockage du gaz naturel. Il suffit ensuite de le réchauffer pour qu'il se dilate et se retransforme à nouveau en gaz naturel afin d'être injecté dans le réseau de transport et de distribution du gaz naturel qui l'acheminera, après avoir été prélevé par exemple dans le sous-sol du plateau continental Nigérian ou Norvégien, jusqu'à votre chaudière à gaz.

Ce sont les raisons pour lesquelles la croissance de la production et du commerce mondial du GNL est constante et va continuer à l'être. Le GNL permet, en outre, de s'affranchir, grâce notamment à la flotte mondiale de navires méthaniers, en croissance constante et composée à ce jour d'environ 400 navires, des contraintes physiques, politiques et commerciales du transport interétatique par "tuyau" du gaz naturel. Le GNL donne en effet toute liberté physique à son propriétaire, une fois chargé à bord du navire méthanier qu'il affrète, de l'acheminer où bon lui semble, notamment vers les marchés les mieux valorisés, en Asie aujourd'hui.

Ainsi, le commerce du gaz naturel, grâce au GNL, va probablement devenir, à terme, à l'instar du commerce du pétrole, totalement fluide et mondial. Tous les continents ou presque vont devenir, à des degrés plus ou moins avancés, producteurs et/ou consommateurs de GNL.

L'exemple des Etats-Unis est à cet égard édifiant. Tous les analystes annonçaient que les Etats-Unis allaient devenir entièrement dépendants des importations de gaz naturel à partir du milieu des années 2000. Or, contre toute attente, les Etats-Unis ont au contraire commencé à produire, à cette même période, du gaz naturel dit "non conventionnel". Ce gaz naturel, contrairement au gaz naturel produit jusqu'alors provenant de "poches" de gaz souterraines clairement identifiées, se trouve de manière diffuse dans la roche qu'il convient donc de fracturer pour l'en libérer afin de le récupérer. Les Etats-Unis sont donc devenus auto-suffisants en gaz naturel et voient de plus à ce jour de nombreux projets visant à transformer les usines de regasification, construites dans la perspective des importations annoncées, en usines de liquéfaction du gaz naturel tendant à exporter demain ce gaz, sous forme de GNL, dans le monde entier. La Russie qui pensait que les Etats-Unis allaient devenir dépendants de son gaz, voit au contraire un nouveau concurrent émerger. Ainsi, en une décennie environ, les Etats-Unis seront passés d'une nation annoncée comme totalement dépendante des importations de gaz naturel à une nation exportatrice, avec toutes les conséquences économiques, politiques, géostratégiques et écologiques que ce changement emporte. Il peut apparaître à cet égard regrettable que la France interdise les forages exploratoires dont l'objet serait uniquement d'apprécier la réalité des réserves de gaz naturel non conventionnel sur son territoire. Une telle appréciation permettrait, il nous semble, de décider, au vu des réserves effectives et d'un retour d'expérience complet sur ce mode d'extraction, d'exploiter ou non ce gaz.